

Question orale M. De Bock : Le choix des cadeaux offerts aux élèves des écoles communales à l'occasion de la Saint-Nicolas.

M. De Bock souhaite que le Collège procède à un état des lieux précis du choix des cadeaux offerts aux enfants des écoles communales uccloises dans le cadre de la Saint-Nicolas.

De plus, il demande combien de livres de la collection de mangas « Naruto » ont été distribués.

Mme l'Echevin Gol-Lescot répond que l'échevinat n'intervient pas directement dans le choix des cadeaux offerts aux enfants des écoles pour la Saint-Nicolas.

Ce choix est opéré par les directions d'école, les enseignants et les animateurs de garderie. La fixation du budget requis pour ces achats relève des caisses d'écoles et des associations de parents.

Autrefois, on constituait un petit colis individualisé pour chaque enfant ; à présent, on procède à des achats groupés de jouets et de livres par classe afin de compléter les collections des bibliothèques scolaires.

Les seuls livres dont Mme l'Echevin Gol-Lescot serait en mesure de fournir la liste exacte sont ceux qui sont distribués à l'occasion des fins d'année car ils sont achetés directement via l'échevinat. Dans ce cadre, Mme l'Echevin Gol-Lescot a souhaité promouvoir les ouvrages d'auteurs et d'illustrateurs belges pour la jeunesse.

Elle répondra ultérieurement par écrit à M. De Bock à sa question relative à un manga japonais.

M. De Bock invite les équipes pédagogiques à faire preuve de discernement dans leurs choix car il est arrivé que des enfants de 10 ans aient reçu des livres qui ne soient pas appropriés pour leur âge à l'occasion de la Saint-Nicolas.